

DEMANDE DE PROPOSITIONS

DP No. : 07/OSDRM-AKF/MILCA/21

Recrutement d'un Centre ou Firme d'élevage laitier pour un partenariat sur la promotion de l'amélioration génétique de Cheptel laitier dans les régions d'Analamanga, Itasy et Diana

Client : ORGANISATION DE SOUTIEN POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL A MADAGASCAR ou OSDRM

Pays : MADAGASCAR

Projet : Madagascar Innovations Leverage for Climate Adaptation (MILCA)

Date de lancement de l'Offre	05 Mai 2021
Demandes de renseignements/informations	du 12 jusqu'au 28 Mai 2021
Date limite de la réception des offres	04 Juin 2021 à 11h 30 minutes
Evaluation des offres et Attribution de l'Offre	Semaine du 07 Juin 2021
Date estimée de notification	Semaine du 07 Juin 2021

APPEL D'OFFRES OUVERT POUR LE RECRUTEMENT D'UN CENTRE OU FIRME D'ELEVAGE LAITIER POUR UN PARTENARIAT SUR LA PROMOTION DE L'AMELIORATION GENETIQUE DE CHEPTEL LAITIER DANS LES REGIONS D'ANALAMANGA, ITASY ET DIANA

OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

L'OSDR(M) souhaite un partenariat avec un Centre ou une Firme dans la promotion de l'amélioration génétique de Cheptel laitier dans les régions d'Analamanga, Itasy et Diana du projet : « *Madagascar Innovations Leverage for Climate Adaptation (MILCA)* », financé d'une part par VITOL FOUNDATION, cofinancé et exécuté d'autre part par l'Organisation de Soutien pour le Développement Rural à Madagascar (OSDRM).

La soumission consiste à faire la meilleure proposition de rapport qualité/prix pour les services proposés et adaptés aux conditions exigées l'AKF conformément aux termes de référence.

DATE LIMITE DE DEPOT DES SOUMISSIONS

Les offres devront être obligatoirement déposés au bureau de l'OSDR(M), Immeuble APPEL, 2ème étage, porte droite, Lot II L 111 ED Route des Hydrocarbures Ankorondrano - Antananarivo 101 au plus tard le **Vendredi 04 Juin 2021 à 11h 30 minutes**.

Les soumissions par courrier électronique ne seront pas prises en considérations.

CORRESPONDANCES ET CLARIFICATIONS

Pour toutes questions ayant trait au présent appel d'offres, veuillez adresser vos correspondances, par courrier ou e-mail à OSDR(M). E-mail : osdrm.passationdemarches@gmail.com avec copie à raoro.andriamampandry@akdn.org.

PRESENTATION DES OFFRES

Les dossiers des soumissionnaires doivent être composés d'une offre ADMINISTRATIVE et TECHNIQUE ainsi que d'une offre FINANCIERE.

L'offre est composée de l'offre administrative et technique d'une part et l'offre financière d'autre part dans une enveloppe scellée et **doivent être présentées dans deux enveloppes séparées** comportant clairement la mention suivante "Offre administrative et technique" et "Offre

financière” avec la référence « *DAO N°07/OSDRM-AKF/MILCA/21 : Recrutement d’un Centre ou Firme d’élevage laitier pour un partenariat sur la promotion de l’amélioration génétique de Cheptel laitier dans les régions d’Analamanga, Itasy et Diana* » être clairement détaillées.

L’enveloppe « Offre administrative et technique » doit comprendre, sans s’y limiter, les éléments suivants :

- Une présentation succincte du soumissionnaire avec ses activités courantes à Madagascar
- La présentation technique suivant les termes de références
- Les documents attestant que le soumissionnaire peut exercer dans le domaine sollicité;
- Une attestation certifiant que le soumissionnaire a effectué les déclarations réglementaires en matière d’impôts;
- Les coordonnées bancaires de l’Institution;
- Les Curricula Vitae des principaux personnels clés dans le cadre de cette mission avec références ;
- Les références du soumissionnaire pour au moins 3 (trois) clients des trois dernières années.
- Le calendrier d’exécution;
- Une lettre d’engagement affirmant que le Centre ou Firme et le personnel sont indépendants de l’OSDR(M) ;
- Le ou les attestations d’affiliation certifiant le partenariat avec un Centre ou Firme international.

Des copies de ces pièces peuvent être soumises mais OSDR(M) se réserve le droit de vérifier les originaux au moment de l’attribution du Marché.

L’enveloppe « Offre financière » doit comprendre et suivre, sans s’y limiter, les points ci-après:

- Une offre financière proprement dite avec les montants Hors Taxes et les Taxes correspondantes;
- Les prix seront fermes, non révisables et sans réserve aucune. Le soumissionnaire devra accepter le paiement par virement bancaire au compte de l’entreprise.
- Les offres seront rédigées en français. Elles devront être chiffrées en Ariary.
- Les offres financières comprennent *le coût de 300 inséminations sans déplacement (y compris le coût de la semence+ la main d’ouvre+le prix d’azote liquide pour le thermos durant l’utilisation) et les coûts de formations*

Les offres, y compris leurs prix, doivent rester valides **pendant 90 jours** compter de la date limite de dépôt des offres insérées dans les termes de référence. Aucune information permettant d’identifier le soumissionnaire ne devra figurer sur l’enveloppe extérieure. OSDR(M)/AKF se réserve le droit de mener une vérification des capacités réelles du soumissionnaire après l’évaluation de sa soumission.

EVALUATION DES OFFRES ET CHOIX DE(S) ADJUDICATAIRE(S)

L’évaluation des offres sera effectuée en interne par un Comité d’Evaluation Interne des Offres et au moyen d’un processus à trois étapes tel que décrit ci-dessous :

A) Contrôle préliminaire de l’Offre Technique

L'évaluation à cette étape portera sur les critères suivants qui permettront à l'OSDR(M)/AKF de déterminer la conformité de l'offre aux termes et conditions de l'AO :

- L'offre soumise est signée
- L'offre soumise a été reçue par OSDR(M)/AKF avant la date limite de dépôt des offres
- La validité de l'offre est d'au moins Quatre vingt dix (90) jours à partir de la date limite de dépôt des offres
- L'offre soumise contient tous les documents (sans exception) et informations requis conformément au paragraphe « Présentation des Offres » ci-dessus.

Une offre jugée non-conforme à l'un des critères ci-dessus sera rejetée et ne sera pas considérée pour une évaluation technique.

B) Offre technique

B.1. Établissement des propositions

- 1) Les consultants sont tenus de soumettre une proposition rédigée en langue FRANÇAISE
- 2) Lors de l'établissement de la Proposition technique, les consultants sont censés examiner les documents constituant la présente DP en détail. L'insuffisance patente des renseignements fournis peut entraîner le rejet d'une proposition.
- 3) En établissant la Proposition technique, les consultants doivent prêter particulièrement attention aux considérations suivantes :
 - ❖ Le consultant qui estime ne pas posséder toutes les compétences nécessaires à la mission peut se les procurer en s'associant avec un ou plusieurs consultant(s) individuel(s) et/ou d'autres consultants sous forme de coentreprise (joint-venture avec responsabilité conjointe et solidaire) ou de sous-traitance, en tant que de besoin. Les consultants ne peuvent s'associer avec les autres consultants sollicités en vue de cette mission qu'avec l'approbation du Client. Les consultants sont encouragés à rechercher la participation de consultants nationaux en concluant des accords de coentreprise avec eux ou en leur sous-traitant une partie de la mission.
 - ❖ Pour les missions reposant sur le temps de travail, l'estimation du temps de travail du personnel est fournie dans les Données particulières. Cependant, la proposition doit se fonder sur l'estimation du temps de travail du personnel qui est faite par le consultant. Pour les missions reposant sur un budget déterminé, le budget disponible est indiqué dans les Données particulières, et la Proposition financière ne devra pas dépasser ce budget.
 - ❖ Il est souhaitable que le personnel spécialisé proposé soit composé en majorité de salariés permanents du consultant ou entretienne avec lui de longue date une relation de travail stable.
 - ❖ Le personnel spécialisé proposé doit posséder au minimum l'expérience indiquée dans les Données particulières, qu'il aura de préférence acquise dans des conditions de travail analogues à celles du pays où doit se dérouler la mission.
 - ❖ Il ne peut être proposé un choix de personnel spécialisé, et il n'est possible de soumettre qu'un curriculum vitae (CV) par poste.

- ❖ Les rapports que doivent produire les consultants dans le cadre de la présente mission doivent être rédigés dans la (les) langue stipulée (s) dans les Données particulières. Il est souhaitable que le personnel du consultant ait une bonne connaissance pratique de la langue nationale du Client.
- 4) La Proposition technique fournit les informations suivantes à l'aide des Tableaux joints (Section 3) :
- ❖ Une brève description du consultant et un aperçu de son expérience récente dans le cadre de missions similaires (Tableau 3B). Pour chacune d'entre elles, ce résumé doit notamment indiquer les caractéristiques du personnel proposé, la durée de la mission, le montant du contrat et la part prise par le consultant ;
 - ❖ Toutes observations ou suggestions éventuelles sur les Termes de référence et les données, services et installations devant être fournis par le Client (Tableau 3C) ;
 - ❖ Un descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission (Tableau 3D) ;
 - ❖ La composition de l'équipe proposée, par spécialité, ainsi que les tâches qui sont confiées à chacun de ses membres et leur calendrier (Tableau 3E) ;
 - ❖ Des curriculum vitae récemment signés par le personnel spécialisé proposé et le représentant du consultant habilité à soumettre la proposition (Tableau 3F). Parmi les informations clés doivent figurer, pour chacun, le nombre d'années d'expérience du consultant et l'étendue des responsabilités exercées dans le cadre de diverses missions au cours des cinq (05) dernières années ;
 - ❖ Les estimations des apports de personnel (cadres et personnel d'appui ; temps) nécessaires à l'accomplissement de la mission, justifiées par des diagrammes à barres indiquant le temps de travail prévu pour chaque cadre de l'équipe (Tableaux 3E et 3G) ;
 - ❖ Une description détaillée de la méthode, de la dotation en personnel et du suivi envisagés pour la formation, si les Données particulières spécifient que celle-ci constitue un élément majeur de la mission ;
 - ❖ Toute autre information demandée dans les Données particulières ;
- 5) La Proposition technique ne doit comporter aucune information financière.

B.2. Evaluation des offres techniques:

OSDR(M)-AKF tiendra compte lors de cette évaluation des éléments suivants que doivent préciser les Offres :

- Caractéristiques de la semence proposée pour le volet insémination. (Conformité et nombre)
- Expérience pertinente du Centre/Firme pour la mission dont : Expériences sur les formations en filière lait; Disponibilité d'au moins une Ferme d'élevage et Nombres des inséminations faites et inséminateurs disponibles sur les divers thèmes et (20 points)

- Conformité du plan de travail et de la méthode proposée aux Termes de référence (30 points);
- Qualifications et compétence des personnels clés pour la mission (50 points), dont les qualifications d'ordre générale sur 30 points et la pertinence pour le Programme 20 points.

Une fois, l'évaluation technique finalisée, seules les propositions financières des soumissionnaires dont les propositions techniques auront obtenu la note technique minimale de 80% du score maximum de 100 points seront dépouillées et comparées.

C) Offre financière :

C.1.Établissement des propositions

- 1) Lors de l'établissement de la Proposition financière, les consultants sont censés prendre en compte les spécifications et conditions figurant dans les documents de la DP. La Proposition financière doit être établie au moyen des Tableaux types (Section 4). Elle énumère tous les coûts afférents à la mission, y compris *coût de l'Insémination (coût de la semence+ main d'œuvre+ le prix d'azote liquide pour le thermos durant l'utilisation)*rémunération du personnel (étranger et local, présent sur le terrain ou au siège),*services et matériel (communications, productions, matériel de bureau, mobilier et fournitures), loyers des locaux professionnels, assurances, impression de documents, enquêtes, et formation, si cette dernière constitue un élément majeur de la mission. Si besoin est, ces charges peuvent être ventilées par activité, et même décomposées en coûts étrangers (devises) et coûts locaux (monnaie nationale).
- 2) La Proposition financière, exprimée dans la monnaie nationale, en **Ariary**, doit présenter séparément les impôts, droits (y compris cotisations de sécurité sociale), taxes et autres charges fiscales applicables en vertu de la législation en vigueur sur les consultants, les sous-traitants et leur personnel (autre que les ressortissants ou résidents permanents du pays du Client), sauf indication contraire dans les Données particulières ;
- 3) Les commissions et primes, éventuellement réglées ou devant être réglées par les consultants en rapport avec la mission, sont précisées dans la lettre de soumission de la Proposition financière (Section 4A) ;
- 4) Les Données particulières indiquent combien de temps les propositions doivent demeurer valides à compter de la date de soumission. Pendant cette période, les consultants doivent garder à disposition le personnel spécialisé proposé pour la mission. Le Client fait tout son possible pour mener à bien les négociations dans ces délais. S'il souhaite prolonger la durée de validité des propositions, les consultants qui n'y consentent pas sont en droit de refuser une telle prolongation.

C.2.Evaluation des offres financières:

- ❖ Les offres financières doivent être présentées sous forme de tableau des prix (Section 4)
- ❖ Le contrat sera attribué au soumissionnaire ayant obtenu le "meilleur score global (HS)".
- ❖ La formule pour déterminer les scores financiers est la suivante:

$$SF = 100 \times \frac{Fm}{F}$$

Où : *SF* - est le score financier du soumissionnaire

Fm - est l'offre financière la moins disante

F - est l'offre financière du soumissionnaire sous examen.

- ❖ Le poids donné à l'évaluation technique (T) et l'évaluation financière (F) des propositions sont les suivantes:

$$T = 0,6$$

$$F = 0,4$$

- ❖ Le plus haut score sera calculé par la formule suivante :

$$HS = (ST \times 0,6) + (SF \times 0,4)$$

Où : *HS* - est le plus haut score

ST - est le score technique

SF - est le score financier

ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Après évaluation et comparaison des offres, OSDR(M)/AKF décidera de l'attribution des marchés et notifiera le ou les soumissionnaires retenu(s) par courrier avis de réception ou par remise contre émargements, que son (leurs) offre(s) a (ont) été acceptée(s).

Les soumissionnaires non sélectionnés seront informés de la décision prise. Cette décision sera sans appel ni recours. OSDR(M)/AKF retiendra dans ses archives les dossiers des soumissionnaires non adjudiqués.

L'OSDR(M)/AKF, au moment de l'attribution du marché, se réserve le droit de passer le marché à un ou plusieurs soumissionnaires.

L'OSDR(M)/AKF se réserve le droit d'inspecter l'existence physique et l'installation du soumissionnaire au préalable (avant l'attribution du marché), et à tout moment pendant l'exécution du contrat.

A tout moment et avant la date limite du dépôt des offres, OSDR(M)/AKF se réserve le droit de modifier le dossier d'appel d'offres, pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissement formulée par un soumissionnaire, en publiant un additif. Tout additif ainsi publié fait partie intégrale du dossier d'appel d'offres et sera communiqué par écrit ou par e-mail à tous les soumissionnaires qui ont reçu le dossier d'appel d'offres.

Pour donner aux soumissionnaires le temps nécessaire à la prise en considération de l'additif dans la préparation de leurs offres, OSDR(M)/AKF a la faculté de reporter la date limite de dépôt des

offres.

L'OSDR(M)/AKF se réserve le droit d'accepter ou d'écarter toute offre et d'annuler la procédure d'appel d'offres et d'écarter toutes les offres, à tout moment avant l'attribution du marché sans de ce fait, encourir une responsabilité quelconque vis-à-vis du (ou des) soumissionnaire(s) affecté(s) des raisons de sa décision.

Après dépouillement et évaluation par OSDR(M)/AKF, un procès-verbal comprenant un rapport détaillé de l'évaluation faite, la comparaison des offres ainsi qu'une proposition d'attribution motivée seront rédigés.

La passation de marché se fera par Contrat selon le modèle en annexe II.

CONFORMITES AVEC LES TEXTES LEGAUX

Au cours de l'exécution des obligations stipulées dans le cadre du présent Appel, le soumissionnaire devra s'assurer qu'il respecte toutes les lois en vigueur (y compris, sans y être limité, tous statuts, décrets, ordonnances, notes administratives, règlements, régulations et autres directives, règles et instructions ayant des effets légaux obligatoires), et sera seul responsable pour tous les coûts, risques et retards engendrés par leur exécution ou leur manquement.

Le fait de soumissionner à cet « Appel d'Offres » engage le soumissionnaire à respecter et à accepter les termes de ce document de soumission.

AUTRES DISPOSITIONS

Toute manœuvre frauduleuse d'un soumissionnaire (tentative de corruption, versement de commissions, etc.) envers un employé de l'OSDR(M)/AKF entraînera automatiquement l'élimination du soumissionnaire, ou l'annulation du contrat, et conduira à sa radiation dans la liste des fournisseurs pré qualifiés de l'Organisation.

Terme de référence de recrutement d'un Centre ou Firme d'élevage laitier pour un partenariat sur la promotion de l'amélioration génétique de Cheptel laitier dans les régions d'Analamanga, Itasy et Diana

Présentation de l'OSDRM

1.1 Historique de l'organisme

Le Réseau Aga Khan pour le développement (AKDN) dont fait partie la Fondation Aga Khan est un groupe d'agences privées, internationales et non confessionnelles, qui œuvrent à l'amélioration des conditions de vie et à la création d'opportunités dans certaines régions du monde en développement. Les organisations du Réseau ont chacune leur mission spécifique dans les domaines aussi variés que la santé, l'éducation, l'architecture, le développement rural, et la promotion de l'entreprise privée. Elles poursuivent toutes le même objectif : établir des institutions et des programmes capables de relever de manière permanente, les défis de l'évolution sociale, économique et culturelle à travers le monde.

En Mai 2005, la Fondation Aga Khan a décidé d'intervenir à Madagascar, dans la région Sofia, pour améliorer le rendement rizicole à l'hectare par le biais du Programme de Soutien dans la Sofia pour le Développement Rural Intégré (PSSDRI) à Madagascar. Le Programme est renommé Organisation de Soutien au Développement Rural Intégré à Madagascar (OSDRM) en 2012 et adopte le statut d'association de droit malgache à but non lucratif, régie par la loi 60 133.

En plus de la riziculture, elle a par la suite initié la composante Groupe d'Epargne Communautaire (GEC), visant à aider les paysans à avoir accès au financement de divers besoins non seulement pour la production mais aussi ménagers.

Dans le cadre de sa stratégie d'expansion, l'Organisation a ouvert depuis 2015 des bureaux dans les Régions DIANA, ANALAMANGA-ITASY, SAVA et ANALANJIROFO.

Les ressources de l'Organisation sont à ce jour principalement en provenance de la Fondation Aga Khan et d'autres partenaires financiers, tels que l'AFD, la Banque Mondiale, le WWF, la COI-UE, la Fondation Vitol. Ainsi, l'Unité de Madagascar se doit de gérer ses activités et les fonds mis à sa disposition de façon optimale et efficace et selon une présentation comptable conforme aux normes internationales en la matière. Elle doit aussi rendre régulièrement des comptes aux bailleurs de fonds.

L'OSDRM est donc tenue de tenir une comptabilité reflétant ses missions, attributions et spécificités ainsi que la multiplicité des financements qu'il peut être amené à gérer.

1.2 Vision et mission de l'organisme

Vision : l'OSDRM aspire à une société dans laquelle les ménages ruraux, femmes, jeunes et enfants jouissent d'une meilleure qualité de vie, ont un accès équitable aux opportunités et un rôle qui leur permet de pleinement s'épanouir aussi bien sur le plan individuel que collectif.

L'OSDRM a pour mission de promouvoir un développement rural intégré visant à :

- Influencer les politiques et les pratiques régionales de gestion durable des ressources naturelles et d'adaptation au changement climatique ;
- Renforcer l'autonomie et la résilience des communautés rurales ;

- Faciliter l'accès des ménages aux services d'épargne-crédit, de santé, d'éducation et d'accès aux marchés ;
- Favoriser la professionnalisation et l'épanouissement individuel, en particulier des jeunes et des femmes.

1.3 Description de l'organisme

Le Siège de l'OSDRM se trouve à Antananarivo, Lot II L 111 ED Route des Hydrocarbures Ankorondrano, avec des bureaux régionaux à Antsohihy, Ambanja et Andapa ; l'organisation dispose aussi de bureaux dans ses districts d'intervention.

Toutes ses activités s'articulent à ce jour autour de quatre objectifs stratégiques qui sont :

- Renforcer la résilience et l'inclusion économique des ménages ruraux ;
- Accroître l'impact des services de santé et d'éducation sur les ménages ruraux, les femmes, les jeunes et les enfants ;
- Contribuer à construire un environnement favorisant l'égalité des opportunités et des droits vis-à-vis du genre ;
- Contribuer à l'émergence et au développement d'une société civile forte, innovante et coresponsable de son développement.

Présentation du projet MILCA

Dans le cadre de cette vision de promouvoir l'éradication de la pauvreté sous toute les formes en misant sur une approche intégrée sur les exploitants agricoles familiaux ; l'OSDRM a obtenu un financement de la Fondation VITOL et des financements internes de l'AKF (AKF UK, AKF USA) pour un projet axé sur la filière lait dénommé *Madagascar Innovations Leverage for Climate Adaptation* (MILCA). Ce projet apporte un aspect innovant dans l'élevage laitier malagasy en ne le considérant comme une activité à part de l'éleveur mais comme un levier de son développement socio-économique en apportant des éléments de pérennisation à chaque niveau : pratique de l'agriculture de conservation en cultures fourragères ; rationalisation de l'utilisation des aliments complémentaires dans l'alimentation ; amélioration des races des bovidés laitiers élevés par les éleveurs, renforcement des acteurs de la santé animale et valorisation des bouses en biogaz et compost.

Mené dans les Régions Analamanga, Itasy et Diana, le projet vise à renforcer la chaîne de valeur laitière par l'amélioration de son inclusion sociale, son intégration économique et sa durabilité environnementale. Les principaux domaines touchés par le projet sont : les petites entreprises émergentes et le développement de marchés, les moyens d'existence des paysans et la gestion de ressources naturelles, l'adaptation aux changements climatiques et les énergies renouvelables.

Ainsi dans le cadre des activités du projet concernant l'amélioration génétique des races laitières ; MILCA envisage de nouer un partenariat avec un Centre/Firme/Organisme expérimentée en amélioration de race afin de rendre accessible les diverses méthodes d'amélioration de race bovine.

Objectifs du mandat

L'objectif du mandat est de rendre accessible aux éleveurs bénéficiaires du projet MILCA les diverses pratiques d'amélioration de race laitière en :

- 1) **Fournir des semences de race améliorée (de préférence Pie Rouge Norvégienne) de bonne qualité aux éleveurs :**

L'accès à l'insémination est de plus en plus difficile pour les éleveurs, alors que c'est la technique idéale pour assurer une pérennisation sans risque (éviter la consanguinité et les croisements non maîtrisés) en introduisant de sang neuf et de meilleure qualité dans l'exploitation. En plus cette

méthode d'amélioration permet d'améliorer/maintenir la productivité de la ferme en terme de lait ; une clé pour sa performance économique et technique. Ainsi le Firme/Centre/ Organisme doit fournir aux éleveurs bénéficiaires du projet MILCA des semences avec pedigree (jusqu'à la troisième génération). Une attestation émanant du Laboratoire National de Diagnostic Vétérinaire validant la qualité des semences sert de pièce justificative.

2) Servir à travers ses réseaux d'inséminateurs les services d'inséminations en fonction

Le Centre/Firme/Organisme doit avoir un réseau d'inséminateur ayant des matériels de déplacement et en activité pouvant servir dans les régions d'Analamanga ; Itasy et Diana.

3) Renforcer les capacités des acteurs (éleveurs de référence, inséminateurs et détenteur des taureaux) en matière d'amélioration génétique)

Les thèmes de formation sont : Insémination artificielle, Monte Naturelle et détection de chaleur chez les vaches laitières.

Calendrier et mode d'intervention

Le mandat durera environ 4 mois et commencera le 21 Juin 2021. Elle couvrira les zones du projet MILCA, notamment les 3 Régions et 5 Districts. Cette période est choisie afin d'avoir des vêlages en pleine saison des fourrages de grande saison.

Le prestataire travaillera sous la supervision directe du Chef de Projet MILCA et collaborera directement avec le Spécialiste en Zootechnie et Vétérinaire du Projet MILCA; à ce titre, le prestataire conviendra avec le Chef de Projet de la méthodologie, du déroulement pratique et des résultats au fur et à mesure du mandat. Au niveau des Régions d'intervention de l'OSDRM, le prestataire agira en concertation avec les Coordinateurs de Programme Régional d'Analamanga et DIANA et en collaboration avec les Animateurs du projet.

Livrables du mandat

Le prestataire remettra

- un rapport de démarrage présentant la méthodologie et planning
- un compte-rendu des réunions régionales de restitution des résultats
- un rapport final à la fin du mandat

Profil du prestataire

Centre/Firme/Organisme travaillant dans la filière lait ayant :

- Au moins 10 années d'expériences en amélioration génétique.
- Disposant d'une Ferme de référence en matière de production de lait.
- Ayant un réseau d'inséminateur intervenant à Analamanga et Itasy.

Note d'information aux consultants

1 : Données particulières

Clause du texte	
a)	Nom du Client : Organisation de Soutien pour le Développement Rural à Madagascar – OSDR(M)- AKF Mode de sélection : Sélection fondée sur la qualité et le coût
c)	Conférence préalable à l'établissement des propositions : Oui ___ Non <u>X</u>
e)	Le Client envisage la nécessité d'assurer une certaine continuité pour les activités en aval : Oui ___ Non <u>X</u>
f)	Les clauses du Contrat relatives aux manœuvres frauduleuses et à la corruption sont les suivantes : <i>« si de l'avis du Client, le Consultant s'est livré à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses en vue de l'obtention ou au cours de l'exécution du Contrat. Aux fins de cette clause : est coupable de « corruption » quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de sélection ou de l'exécution du Contrat ; et se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer la sélection ou l'exécution du Contrat de manière préjudiciable à l'Emprunteur ; par « manœuvres frauduleuses », on entend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des Consultants (avant ou après la remise des propositions) visant à maintenir artificiellement les prix des propositions à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver le Programme des avantages de cette dernière »</i>
g)	Des éclaircissements peuvent être demandés au plus tard le 28 Mai 2021 à 17h 00 minute. Nom(s), adresse(s), et numéro(s) de téléphone du/des responsable(s) du Client : Monsieur Le Chief Executive Officer (CEO) Immeuble APPEL, 2ème étage, porte droite, Lot II L 111 ED Route des Hydrocarbures Ankorondrano - Antananarivo 101 E-mail : osdrm.passationdemarches@gmail.com avec copie à rajoandro.andriamampandry@akdn.org .
h)	Les propositions doivent être soumises dans la langue : FRANÇAISE
i)	En ce qui concerne le nombre de mois de travail, Il est escompté que le volume global d'intervention et la durée de travail seront définis dans la soumission de l'évaluateur. Cependant, le consultant est tenu à respecter le calendrier de rapport stipulé dans le présent terme de référence.
j)	Langue(s) de rédaction des rapports afférents à la mission : le FRANÇAIS
k)	Impôts : Les consultants sont soumis aux obligations fiscales de droit commun malagasy
l)	Les dépenses locales doivent être libellée dans la monnaie nationale : en ARIARY
m)	Les propositions doivent demeurer valides Quatre vingt dix (90) jours après la date limite de remise de proposition
n)	Les consultants doivent soumettre un (01) original et Trois (03) copies de chaque proposition (Proposition technique et proposition financière) et Une version électronique de la proposition technique.

o)	<p>Le budget alloué est reparti comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 28 200 000,00 MGA pour les 300 inséminations, • 7 500 000,00 MGA pour les formations.
	La durée de la mission ne doit pas dépasser les 04 mois y compris la production des rapports.
p)	<p>Renseignements à ajouter sur l'enveloppe extérieure : <u>Nom(s), adresse(s), et numéro(s) de téléphone du/des responsable(s) du Client :</u> Monsieur Le Chief Executive Officer (CEO) <u>Adresse : Immeuble APPEL, 2ème étage, porte droite, Lot II L 111 ED Route des Hydrocarbures Ankorondrano - Antananarivo 101</u></p> <p><u>Objet : «« DAO N°07/OSDRM-AKF/MILCA/21 :Recrutement d'un Centre ou Firme d'élevage laitier pour un partenariat sur la promotion de l'amélioration génétique de Cheptel laitier dans les régions d'Analamanga, Itasy et Diana»</u></p> <p>A OUVRIR UNIQUEMENT EN PRESENCE DU COMITE D'OUVERTURE DES PROPOSITIONS</p>
q)	<p>Les propositions doivent être soumises à l'adresse ci-dessus au plus tard 04 Juin 2021 à 11 h 30 minutes. Le Dépouillement se fera le 07 Juin 2021 à 09 h au bureau de à l'adresse ci-dessus.</p>
r)	<p>Les négociations auront lieu à l'adresse suivante : Immeuble APPEL, 2ème étage, porte droite, Lot II L 111 ED Route des Hydrocarbures Ankorondrano - Antananarivo 101</p>

Section 3. Proposition technique - Tableaux types

- 3A. Lettre de soumission de la Proposition technique
- 3B.
 - 1) Fiche Technique du Produit
 - 2) Références des consultants
- 3C. Observations et suggestions du Consultant sur les Termes de référence et sur les données, services et installations devant être fournis par le Client
- 3D. Descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission
- 3E. Composition de l'équipe et responsabilités de ses membres
- 3F. Modèle de Curriculum vitae (CV) pour le personnel spécialisé proposé
- 3G. Calendrier du personnel spécialisé
- 3H. Calendrier des activités (programme de travail)

3A. LETTRE DE SOUMISSION DE LA PROPOSITION TECHNIQUE

[Lieu, date]

À :Monsieur Le Chief Executive Officer
Immeuble APPEL, 2ème étage, porte droite, Lot II L 111 ED Route des Hydrocarbures
Ankorondrano - Antananarivo 101

Monsieur,

Nous, soussignés, avons l'honneur de vous proposer nos services, à titre de consultant, pour **le recrutement d'un Centre ou Firme d'élevage laitier pour un partenariat sur la promotion de l'amélioration génétique de Cheptel laitier dans les régions d'Analamanga, Itasy et Diana** du Projet : « **MADAGASCAR INNOVATIONS LEVERAGE FOR CLIMATE ADAPTATION (MILCA)**».

Conformément à votre Demande de propositions en date du [date] et à notre Proposition. Nous vous soumettons par les présentes notre Proposition, qui comprend cette Proposition technique et une Proposition financière sous enveloppe cachetée séparée.

Si les négociations ont lieu pendant la période de validité de la Proposition, c'est-à-dire avant le [date], nous nous engageons à négocier sur la base du personnel proposé ici. Notre Proposition a pour nous force obligatoire, sous réserve des modifications résultant de la négociation du contrat.

Nous savons que vous n'êtes tenue/tenu d'accepter aucune des propositions reçues.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Signature du représentant habilité :

Nom et titre du signataire :

Nom du Consultant :

Adresse :

3B1. FICHE TECHNIQUE DU PRODUIT

3B2. REFERENCES DES CONSULTANTS

Services rendus pendant les cinq dernières années qui illustrent le mieux vos qualifications

À l'aide du formulaire ci-dessous, indiquez les renseignements demandés pour chaque mission pertinente que votre société/organisme a obtenue par contrat, soit en tant que seule société, soit comme l'un des principaux partenaires d'une Organisation.

Nom de la Mission :		Pays :
Lieu :		Personnel spécialisé fourni par votre société/organisme (profils) :
Nom du Client:		Nombre d'employés ayant participé à la Mission :
Adresse :		Nombre de mois de travail ; durée de la Mission :
Date de démarrage (mois/année) :	Date d'achèvement (mois/année) :	Valeur approximative des services (en USD courants) :
Nom des consultants associés/partenaires éventuels :		Nombre de mois de travail de spécialistes fournis par les consultants associés :
Nom et fonctions des responsables (Directeur/Coordinateur du projet, Responsable de l'équipe) :		
Descriptif du projet :		
Description des services effectivement rendus par votre personnel :		

Nom du Consultant : _____

**3C. OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS DU CONSULTANT SUR LES TERMES
DE REFERENCE ET SUR LES DONNEES, SERVICES ET INSTALLATIONS DEVANT ETRE
FOURNIS PAR LE CLIENT**

Sur les Termes de référence :

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.

Sur les données, services et installations devant être fournis par le Client : **NON UTILISE**

3D. DESCRIPTIF DE LA METHODOLOGIE ET DU PLAN DE TRAVAIL PROPOSES POUR ACCOMPLIR LA MISSION

3E. COMPOSITION DE L'EQUIPE ET RESPONSABILITES DE SES MEMBRES**1. Personnel technique/de gestion**

Nom	Poste	Attributions

2. Personnel d'appui

Nom	Poste	Attributions

3F. MODELE DE CURRICULUM VITAE (CV) DU PERSONNEL SPECIALISE PROPOSE

Poste : _____

Nom du consultant : _____

Nom de l'employé : _____

Profession : _____

Date de naissance : _____

Nombre d'années d'emploi par le Consultant : _____ Nationalité : _____

Affiliation à des Organisations/groupements professionnels : _____

Attributions spécifiques : _____

Principales qualifications :

[En une demi-page environ, donner un aperçu des aspects de la formation et de l'expérience de l'employé les plus utiles à ses attributions dans le cadre de la mission. Indiquer le niveau des responsabilités exercées par lui/elle lors de missions antérieures, en en précisant la date et le lieu.]

Formation :

[En un quart de page environ, résumer les études universitaires et autres études spécialisées de l'employé, en indiquant les noms et adresses des écoles ou universités fréquentées, avec les dates de fréquentation, ainsi que les diplômes obtenus.]

Section 4. Proposition financière - Tableaux types

4A. Lettre de soumission de la Proposition financière

4B. État récapitulatif des coûts

4C. Ventilation des coûts par activité

4D. Ventilation de la rémunération par activité

4E. Frais divers

4A. Lettre de soumission de la Proposition financière

[Lieu, date]

À : [Nom et adresse du Client]

Madame/Monsieur,

Nous, soussignés, avons l'honneur de vous proposer nos services, à titre de consultant, pour

_____). Vous
 trouverez ci-joint notre Proposition financière qui s'élève à [montant en lettres et en chiffres] y
 compris la Taxe sur la Valeur Ajoutée au taux de Vingt (20) pour cent pour un montant de

Notre Proposition financière a pour nous force obligatoire, sous réserve des modifications
 résultant de la négociation du Contrat, jusqu'à l'expiration du délai de validité de la Proposition,
 c'est-à-dire jusqu'au [date].

Les commissions et primes éventuellement versées ou devant être versées par nous à des agents
 en rapport avec la présente proposition et l'exécution du Contrat, s'il nous est attribué, sont
 indiquées ci-après :

Nom et des agents	adresse	Montant et monnaie	Objet de la commission ou prime
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

Nous savons que vous n'êtes tenue/tenu d'accepter aucune des propositions reçues.

Veillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Signature du représentant habilité :

Nom et titre du signataire :

Nom du Consultant :

Adresse :

4B. ETAT RECAPITALATIF DES COUTS

Coûts	Monnaie(s)	Montant(s)
Sous-total		
Impôts, droits, et autres charges fiscales		
Montant total de la Proposition Financière		

4C. VENTILATION DES COÛTS PAR ACTIVITE

Activité no :-----	Activité no :-----	Description :-----
Composantes des prix	Monnaie(s)	Montant(s)
Coût de l'insémination		
Formation		
Frais divers		
sous-total		

4D. VENTILATION DE LA RENUMERATION PAR ACTIVITE

Activité : Coût de l'Insémination (sans déplacement) mais incluant :

- le coût de la semence,
- le main d'œuvre de l'insémination ,
- le prix d'azote liquide pour le thermos durant l'utilisation

Description du poste ¹	Quantité	Coût unitaire hors taxes après remises accordées	Coût Total hors Taxes	Montant des Taxes sur la Valeur Ajoutée en Ariary (TVA)	COÛT TOTAL (Totes Taxes Comprises) (Ariary)
Insémination	300				
TOTAL					

Activité : FORMATION

(A titre indicatif)

Noms	Poste	Apport	Rémunération taux de change	Montant
Personnel Permanent				
Personnel Local				
Consultants extérieurs				
Total général				

4E. FRAIS DIVERS

(A titre indicatif)

Nota : Le reclassement final entre frais divers et frais remboursables sera déterminé lors de la négociation

Activité no : ----- Nom : -----

No	Description	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant Total
1.	Frais de communications entre ----- et-- ----- (téléphone, internet...)	nombre			
2.	Loyers de bureaux/ logement/ services de bureau	loyer par mois			
	Total général				

Annexe : Modèle de Contrat**DOSSIER N°XXXXXXXXXX****MODELE DE CONTRAT DE CONSULTANCE****ENTRE**

La XXXXXXXXXXXX, , dont le siège est établi au XXXXX, XXXX représenté par Monsieur XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX, d'une part appelée « Le Cabinet » ;

ET :

L'OSDR(M), dont le siège est établi à l'Immeuble APPEL, 2ème étage, porte droite, Lot II L 111 ED Route des Hydrocarbures Ankorondrano - Antananarivo 101au 80, rue Joël Rakotomalala Faravohitra Antananarivo, représentée par Monsieur Marc de LAMOTTE, Le Chief Executive Officer (CEO) , d'autre part appelée « l'Organisation » ;

PREAMBULE

A la suite de l'appel d'offres n°XXXXX lancée par l'OSDR(M)/AKF, le cabinet XXX a été retenu. Le présent contrat a pour but de formaliser les rapports entre les deux parties ainsi que leurs droits et obligations, d'où :

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :**Article 1^{er} Domaine d'Intervention**

L'OSDR(M)/AKF confie au Cabinet, qui accepte, les tâches ci-après :
XXXX

Les détails des interventions sont contenus dans les termes de référence en annexe, qui font partie intégrante de ce contrat.

Article 2- Honoraires

En contrepartie de ses prestations, l'Organisation payera au Cabinet, un montant total de XXXAriary () Toutes Taxes Comprises. Les modalités de paiement des honoraires seront libérées par tranche moyennant dépôt d'une facture et de manière ci-après :

- 1^{ère} tranche : au démarrage des activités: 50%
- 2^è tranche : à la réception du rapport final et après validation par l'Organisation: 50%

Les paiements interviendront au plus tard dans les 15 jours de la réception de la facture. Ils seront effectués exclusivement par virement bancaire au XXXXX.

Article 3– Durée du Contrat

La durée du contrat prend cours à la signature par les deux parties jusqu'à la validation du rapport final. Le contrat peut être reconduit ultérieurement si l'Organisation juge une satisfaction sur les travaux effectués du Consultant.

Toute modification au présent contrat doit être constatée par un avenant écrit signé des deux parties.

Article 4- Code déontologique

Le Cabinet sera responsable des conséquences des erreurs ou omissions de sa part. Cette responsabilité inclut les coûts supplémentaires en résultant. En exécution de ses obligations contractuelles au titre du présent contrat, le Cabinet déploiera ses connaissances, attention et diligence idoines. Elle s'acquittera de ses services conformément aux normes professionnelles et au code

déontologique en vigueur.

Article 5– Statut du Contractant Indépendant

Le Cabinet est un consultant. Il n'existe pas de lien de préposition entre l'Organisation ni entre le personnel de l'Organisation.

Le Cabinet n'a pas le droit de céder ou de transférer les droits ou les obligations du présent contrat - à aucune partie - sans l'accord écrit préalable de l'Organisation.

Article 6- Confidentialité

Tous les documents, rapports, devis, données techniques et informations essentiels sont traités confidentiellement et ne sont rendus accessibles à aucun tiers sans l'approbation écrite de l'autre partie. Seuls les documents, rapports et les informations d'ordre général et non techniques seront mis à la disposition du prestataire.

Article 7 – Droit de Propriété

L'Organisation se réserve le droit exclusif de propriété sur tous les biens, produits ou matériels, corporels ou incorporels, conçus ou produits dans le cadre du présent contrat. Les décisions relatives à la distribution de tels biens, produits ou matériels à d'autres organisations devront être prises par l'Organisation, à sa seule et unique discrétion. Le consultant est responsable des outils indispensables à l'exécution des travaux sus évoqués.

L'Organisation reste propriétaire des matériels et outillages de travail remis au Cabinet.

Article 8- Responsabilité

Le Cabinet ne peut pas engager OSD(M)/AKF ou toute autre personne qui pourrait prétendre à un droit en raison de ses relations avec l'Organisation, pour toute mesure prise ou toute omission survenue au cours de l'exécution des tâches qui lui sont confiées dans le cadre de ce contrat. De même, l'Organisation ne tiendra pas le Cabinet pour responsable de tous engagements, coûts, revendications, jugements, honoraires d'avocats et dépenses qui découleraient de l'exécution des travaux qui lui ont été confiés dans le cadre du présent accord sauf pour les problèmes dus à une négligence, une volonté manifeste ou une faute intentionnelle du Cabinet.

Article 9– Résiliation et Préavis

Le présent contrat prend fin de plein droit au terme convenu sans préavis ni indemnité. Mais, pour un motif valable, chacune de parties peut y mettre fin avant le terme convenu à condition d'en justifier le motif et de régler les comptes avant la date prévue de la résiliation et moyennant un préavis dont le délai sera fixé d'un commun accord. Si l'initiative de la résiliation émane du Cabinet, elle devra fournir l'état d'avancement des causes ou affaires en cours, restituer tout ce qui lui a été remis pour l'accomplissement de ses activités et, en cas de perception d'avance sur honoraires, elle devra rembourser les honoraires perçus.

En cas de force majeure - événements imprévisibles hors du contrôle des deux parties et empêchant l'une d'accomplir ses obligations contractées en vertu du présent contrat, les obligations contractuelles seront suspendues pendant la durée de l'incapacité d'agir causée par une telle situation, à condition que le cas de force majeure ait été signalé à l'autre partie dans les deux semaines après son avènement, et dans la mesure où lesdites obligations sont concernées. Dans ce cas, le prestataire a droit à une prorogation du contrat adaptée au retard causé par la force majeure.

Article 10 - Litiges

En remplissant toutes ses obligations en vertu de ce contrat, le Cabinet garantit qu'il respecte en totalité toutes les lois applicables (y compris, sans s'y limiter, les statuts, décrets, ordonnances, ordonnances administratives, règlements et autres directives, politiques et consignes constituant

une obligation juridique), et il assume l'entière responsabilité des coûts, risques et délais occasionnés par leur non-respect.

Le présent contrat est soumis au droit Malagasy. Tout litige qui surviendrait de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat sera réglé à l'amiable.

En cas d'échec de la procédure de règlement à l'amiable, les parties s'en référeront à un arbitre qui sera désigné d'un commun accord. A défaut d'un tel accord, l'arbitre sera désigné par décision de justice. La sentence arbitrale est obligatoire et exécutoire. L'exécution peut être poursuivie même par la justice.

Au cas où une poursuite judiciaire était enclenchée par l'une ou l'autre des parties en vue de régler un litige soumis à l'arbitrage ci-dessous, ou de remettre en cause la sentence arbitrale prononcée, le défendeur, au cas où il gagnait le procès, sera remboursé pour la totalité des frais de poursuite et percevra une somme raisonnable par rapport aux honoraires des avocats.

Article 11– Tentative de Fraude

Les parties s'interdisent de recourir à tout acte de corruption à l'obtention du présent marché. En cas de soupçon avéré et ou de preuve sur la remise d'un avantage indu (argent ou tout autre objet de valeur) à un membre du personnel de l'Organisation par le Cabinet en vue de l'obtention du marché faisant l'objet de ce contrat ou de tout autre marché ultérieur, l'Organisation a la faculté de rompre le contrat dès la survenance des faits ou à partir du moment où l'Organisation a la certitude des griefs reprochés à l'agent.

Aucun agent de l'Organisation ne doit prétendre à l'obtention d'une commission de quelque forme que ce soit dans le cadre du présent contrat;

Dans l'éventualité où le Cabinet (agissant par ses préposés) a subi de quelque manière que ce soit, de la part d'un employé de l'Organisation, des pressions de nature corruptive, le Cabinet ou le préposé de cette dernière est tenu de dénoncer la tentative de corruption directement auprès du directeur pays;

En cas de non - dénonciation d'une tentative de corruption de la part d'un employé, l'Organisation se réserve le droit d'annuler purement et simplement le contrat sans encourir une responsabilité quelconque vis-à-vis du Prestataire;

Dans l'éventualité où il est établi que le Cabinet a exercé des pressions de nature corruptive sur un ou plusieurs membres de la commission d'appel d'offres ou sur les employés de l'Organisation en vue d'obtenir le marché, le contrat sera purement et simplement annulé par l'Organisation sans préjudice.

Article 12 - Avis

Tout avis, demande et autre communication devant, selon les modalités du présent contrat, être remis ou présentés par les parties, seront effectués par écrit, remis moyennant accusé de réception adressés aux parties respectivement comme suit à :

Le Cabinet :

L'Organisation :

Sur récépissé dudit avis, demande ou autre communication remis par envoi postal recommandé, confirmation de télécopie en retour ou courrier à l'adresse ci-dessus, l'avis sera considéré ayant été reçu de façon probante le dixième jour suivant la date d'envoi.

Article 13 - Amendements

Le présent contrat ne pourra faire l'objet d'un quelconque amendement sans la présentation d'un acte signé par les représentants autorisés des deux parties.

Article 14

Au cas où l'une des clauses du contrat serait considérée par le tribunal de la juridiction compétente comme invalide, nulle ou inapplicable, les autres clauses resteront néanmoins en vigueur et ne pourront d'aucune manière être compromises ou invalidées.

Article 15 – Respect des lois

Le contrat sera dans tous ses aspects régi et interprété selon les lois en vigueur à la République de Madagascar.

Article 16 - Contenu

Le présent contrat se compose du présent contrat et des termes de références. Il est dûment signé et approuvé par les parties concernées à Antananarivo le .../... /2021,

En deux originaux dont chacune des parties reçoit

<p>Pour l'Organisation :</p> <p>_____</p> <p>Nom : XXXXX</p> <p>Qualité : Le Chef Executive Officer (CEO)</p>	<p>Pour le Cabinet:</p> <p>_____</p> <p>Nom : XXXXXXXXXXXX</p> <p>Qualité : Directeur XXXXXXXXXXXX</p>
---	--